



# Fiche Signalétique

## Herbicide SureGuard

### 1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Herbicide SureGuard  
Numero d'homologation loi sur les produits antiparasitaires: 29236  
Code du produit: 88506  
References(s) VC : 1420  
Synonyme(s) : aucune

**Constructeur/Distributeur**  
VALENT CANADA, INC.  
107 Woodlawn Road West  
Suite 502-B  
Guleph, Ontario N1H 1B4

**Numéros de téléphone d'urgence**  
PERMANENCE SANITAIRE OU  
DEVERSEMENT (24 hr):  
(800) 682-5368  
PERMANENCE TRANSPORTS (24 hr.): CHEMTREC  
(800) 424-9300 or (202) 483-7616

**Informations sur le produit**  
Produits agricoles: (800) 682-5368

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

#### Aperçu des urgences

**Attention**

- Nocif si inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Conserver hors de la portée des enfants.

#### Effets potentiels sur la santé

**Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition):** Aucun à notre connaissance

**Contact oculaire aigu** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer une irritation oculaire mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

**Contact cutané aigu** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimales et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. This product may be slightly toxic when absorbed through the skin. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

**Ingestion aiguë** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, la toxicité éventuelle de ce produit est minime en cas d'ingestion.

**Inhalation aiguë** Par assimilation à des produits similaires et/ou leurs ingrédients, ce produit est sensé être légèrement toxique en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes concentrations de poussière risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes comprennent, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

**Toxicité chronique (y compris le cancer)** : Une exposition répétitive au Flumioxazin technique chez les animaux a provoqué de l'anémie et d'autres anomalies de production sanguine, des fluctuations de poids des organes et autres anomalies sanguines. Le Flumioxazin technique n'a pas provoqué de cancer lors des études d'alimentation courante chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité de croissance (malformations congénitales)** : Des malformations congénitales ont eu lieu chez la progéniture des rats exposés au Flumioxazin technique. Aucune anomalie n'a été observée chez les lapins.

**Toxicité pour la reproduction**: Des anomalies de la reproduction ont été observées chez les rats exposés au Flumioxazin technique.

**Signes et symptômes d'effets systémiques** : L'exposition à de très fortes concentrations aériennes de Flumioxazin technique a entraîné des problèmes respiratoires, un ralentissement d'activité et certaines modifications des tissus du système respiratoire.

**Conditions médicales potentiellement aggravées** : Les individus souffrant d'anémie ou de maladies sanguines risquent d'être plus susceptible face à la toxicité d'une exposition excessive.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Nom Chimique	CAS Nombre	Poids / Pourcentage	Objet
Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione)	103361-09-7	40 - 70	Matière active
Kaolin clay	1332-58-7	15 - 40	Carrier
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	No CAS#	30 - 60	Autres ingrédients

D'autres ingrédients, qui sont maintenus comme des secrets commerciaux, sont des substances autres que l'ingrédient actif contenu dans ce produit. Certains de ces mai être dangereux, mais leur identité est refusée parce qu'ils sont considérés comme des secrets commerciaux. Les risques associés avec les autres ingrédients sont abordées dans le présent document. Des informations spécifiques sur d'autres ingrédients pour la gestion des risques, les déversements ou les évaluations de sécurité peuvent être obtenues par un médecin traitant ou l'infirmière en appelant b (800) 682-5368 b0 à tout moment.

### 4. PREMIERS SOINS

#### NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

#### Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

#### Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

**Ingestion:**

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement sans indication contraire du centre antipoison ou du docteur. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une victime sans connaissance.

**Inhalation:**

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

**Avis aux médecins:**

aucune

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**Point d'éclair:**

Sans objet

**MOYENS D'EXTINCTION :**

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR (%) :** Sans objet

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR :** Sans objet

**CLASSIFICATION NFPA :**

Santé :	0
Inflammabilité:	0
Réactivité :	0
Spécial :	aucune

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

**Produits de combustion dangereux:** La combustion normale produit des émissions de dioxyde de carbone, de vapeur d'eau et risque de produire : Oxydes d'azote. Combustion may produce toxic gases of: Nitrogen compounds Produits fluorés. Une combustion incomplète risque de créer de l'oxyde de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368**

**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300**

**OBSERVEZ DES PRÉCAUTIONS DANS LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE**

**Arrêt de pair la source de flaque si sûr pour faire ainsi. Contenez la flaque pour empêcher davantage de contamination du sol, des eaux souterraines d'eau de surface et ou. Pour l'information additionnelle de réponse de flaque référez-vous au guide nord-américain de réponse de secours.**

**REFERENCE UN/NA :** Sans objet

**Guide des mesures d'urgence**

Sans objet

**POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES :**

**Numéro d'appel d'urgence :** (800) 682-5368  
**Numéro de révision:** 5

**N° de la fiche signalétique :** CAN-0172-FRANCAIS  
**Date de révision:** 04/08/2009

**CONFINEMENT :** Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou autres plans d'eau.

**NETTOYAGE :** Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

**POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES :**

**CONFINEMENT :** Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

**NETTOYAGE :** Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ PORTÉES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**Manipulation:**

Garder ce pesticide dans son conteneur d'origine. Ne pas transporter ou stocker à proximité de produits comestibles ou d'aliments pour bétail. Ne pas mettre ce concentré dans des conteneurs alimentaires. Ne pas diluer ce concentré dans des conteneurs alimentaires.

**Stockage:**

Ne pas stocker ou transporter près de l'alimentation humaine ou animale. Magasin dans un endroit frais et sec, hors de lumière du soleil direct.

## 8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

**L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ PORTÉES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.**

**YEUX & VISAGE:** Généralement pas nécessaire. Si nécessaire, utilisez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection.

**Protection respiratoire:** Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

**PROTECTION de la PEAU & MAIN:** Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

**Limites d'exposition**

Nom Chimique	Canadian OELs
Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione)	aucune
Kaolin clay	aucune
Autres (y compris les particules non classées ailleurs)	aucune

## 9. propriétés PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme:</b>	Granule
<b>Couleur:</b>	Beige à brun clair
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Point d'éclair:</b>	Sans objet
<b>Point de fusion:</b>	Not applicable

## 9. propriétés PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Masse volumique apparente:	0.49 g/cc (33.2 lb./cu. ft.)
pH:	5.9 @ 25°C (1% suspension)
<b>CARACTÉRISTIQUES DE CORROSION :</b>	Pas corrosif dans des récipients
<b>Solubilité:</b>	Dispersible dans l'eau

## 10. STABILITE ET REACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique:</b>	Ce matériel est considéré chimiquement et thermiquement écurie.
<b>INCOMPATIBILITÉ :</b>	Risque de réaction en présence d'agents hautement oxydants tels que chlorates, nitrates, peroxydes, etc.
<b>PROPRIÉTÉS D'OXYDATION/RÉDUCTION :</b>	Ne constitue pas un oxydant ou un agent réducteur.
<b>RISQUE D'EXPLOSION :</b>	Présumé non explosif.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	donnée non disponible

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Toxicité aiguë:

Il n'y a aucune information disponible de toxicologie pour cette formulation spécifique. L'information suivante est basée sur les données disponibles pour le matériel technique ou d'une formulation similaire.

Toxicité orale LD <sub>50</sub> (rats)	> 5000 mg/kg	Catégorie de toxicité	IV
Toxicité dermale D <sub>50</sub> (lapin)	> 2000 mg/kg	Catégorie de toxicité	III
Toxicité par inhalation LC <sub>50</sub> (rats)	> 0.969 mg/L	Catégorie de toxicité	III
Irritation d'oeil (lapin)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	III
Skin Irritation (rabbits)	Légèrement irritant	Catégorie de toxicité	IV
Skin Sensitization (guinea pigs)	Non sensibilisant	Catégorie de toxicité	Sans objet

### CARCINOGEN CLASSIFICATION

Nom Chimique	IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme)	IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes)	IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes)	NTP :
Kaolin clay (1332-58-7)	non	non	non	N'est pas classée
Flumioxazin (2-[7-fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-(2-propynyl)-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione) (103361-09-7)				N'est pas classée
Autres (y compris les particules non classées ailleurs) (No CAS#)	non	non	non	N'est pas classée

### TOXICITÉ DU FLUMIOXAZIN TECHNIQUE

**SUBCHRONIQUE :** Les effets attribuables au Flumioxazin technique constatés chez les rats suivant des expositions subchroniques à fortes doses étaient du type hématotoxiques, comprenant anémie et augmentation du poids du foie, de la rate, du cœur, des reins et de la thyroïde. Chez les chiens, les effets provoqués par de fortes doses comprenaient une légère prolongation de la durée céphalique, une augmentation du taux de cholestérol et de phospholipides, phosphatase alcaline élevée, augmentation du poids du foie et anomalies hépatiques histologiques. La concentration sans effets observés (CSEO) la plus basse lors des études subchroniques était de 30 mg/l lors d'une étude de toxicité de trois mois chez les rats.

**CHRONIQUE/CANCÉROGÉNICITÉ :** Lors d'une étude d'un an sur l'alimentation des chiens, le Flumioxazin technique a provoqué des anomalies au niveau biochimique et une augmentation du poids des foies à des doses de 100 et de 1.000 mg/kg/jour. Des anomalies histologiques minimales attribuables au traitement ont été constatées au niveau du foie des animaux du groupe des 1.000 mg/kg/jour. Selon ces données, la CSEO est de 10 mg/kg/jour. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 18 mois a provoqué des anomalies hépatiques chez les souris recevant des doses de 3.000 ou 7.000 mg/l. Aucun signe d'oncogénicité lié au traitement n'a été constaté. La CSEO pour cette étude est de 300 mg/l. L'administration diététique de Flumioxazin technique pendant 24 mois a provoqué de l'anémie et de la néphropathie chronique chez les rats recevant 500 ou 1.000 mg/l. L'anémie a duré pendant tout le traitement, mais elle n'était cependant pas de nature progressive ou aplasique. Aucun signe d'oncogénicité n'a été observé. La CSEO pour cette étude est de 50 mg/l.

**Toxicité pour le développement:** Le Flumioxazin technique a provoqué une toxicité de croissance chez les rats en l'absence de toxicité maternelle à des doses de 30 mg/kg/jour par voie orale, et à 300 mg/kg/jour par voie cutanée. Les anomalies de croissance constatées consistaient principalement d'une réduction dans le nombre de fœtus vivants et du poids des fœtus, ainsi que d'une décroissance dans le nombre de corps vertébraux coccygiens ossifiés. Les CSEO des études de toxicité de croissance orale et dermique chez le rat étaient de 10 et 100 mg/kg/jour respectivement. La réaction chez les lapins était très différente de celle des rats. Aucune toxicité de croissance n'a été constatée chez les lapins à des doses allant jusqu'à 3.000 mg/kg/jour, dose nettement supérieure à la CSEO maternelle de 1.000 mg/kg/jour.

**PROCRÉATION :** Une toxicité reproductive a été constatée chez les mâles F1 et les femelles P1 et F1 à 300 mg/l de Flumioxazin technique, la plus forte des doses essayées, et qui a également provoqué des signes de toxicité systémique. Une toxicité a été également constatée chez la progéniture des F1 et F2 à des doses d'au moins 200 mg/l.

**Mutagénicité:** Le Flumioxazin technique n'était pas mutagène dans la majorité des analyses in vitro : analyse de mutation génétique et d'aberration chromosomique en l'absence d'activation métabolique. Dans trois analyses in vivo, l'aberration chromosomique, la synthèse ADN non programmée et l'analyse du micronucleus, le Flumioxazin technique ne s'est pas avéré mutagène. La seule réaction positive a eu lieu lors de l'analyse d'aberration chromosomique in vitro, en présence d'activation métabolique. Dans l'ensemble, le Flumioxazin technique ne constitue pas de danger génétique.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

## 12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

### TOXICITÉ AVIAIRE :

Le Flumioxazin technique est essentiellement non toxique pour les espèces aviaires. Les résultats suivants ont été obtenus à partir d'études portant sur le Flumioxazin technique:

LD50 orale chez le colin de Virginie: supérieure à 2.250 mg/kg

LC50 diététique chez le colin de Virginie: supérieure à 5.620 ppm

Aucune anomalie reproductive n'a été constatée chez les colins de Virginie exposés à des doses alimentaires de Flumioxazin technique de 500 ppm. Chez les canards colvert, une diminution légère, mais non statistiquement significative, du nombre des naissances et des survivants de 14 jours d'âge a été observée. Basé sur l'éventualité d'une légère influence sur la production des œufs à 500 ppm, une CSEO de 250 ppm a été adoptée pour cette étude.

**TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES :**

Le Flumioxazin technique est de légèrement à modérément toxique pour les poissons d'eau douce, modérément toxique pour les invertébrés d'eau douce, modérément toxique pour les poissons estuariens et marins, et de modérément à extrêmement toxique pour les invertébrés estuariens et marins, selon les tests suivants:

LC50 à 96 heures pour la truite: 2.3 mg/L

LC50 à 96 heures pour le centrarchidé bleu: supérieure à 21 mg/L

LC50 à 48 heures pour la daphnie magna : 5.5 mg/L

LC50 à 96 heures pour le cyprinodon variegatus: supérieure à 4,7 mg/L

EC50 (dépôt de coquille) à 96 heures pour l'huître américaine: 2,8 mg/L

LC50 à 96 heures pour la mysis: 0.23 mg/L

MATC pour poisson en début de vie (truite): > 7.7 µg/L, < 16 µg/L

MATC de toxicité chronique (mysis) : > 15 µg/L, < 27 µg/L

MATC de toxicité chronique (daphnie magna): > 52 µg/L, < 99µg/L

Flumioxazine technique est pratiquement non toxique pour les abeilles. Le contact CL50 aiguë dans les abeilles est supérieure à 105 mg / abeille.

### 13. MISE AU REBUT

**L'UTILISATEUR DOIT DISPOSER DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES INDICATIONS DE L'ÉTIQUETTE.**

**Méthodes d'élimination:** Consulter la réglementation en vigueur et les pouvoirs locaux pour les méthodes applicables à l'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable.

### 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :</b>	non réglementé.
<b>REFERENCE UN/NA :</b>	Sans objet
<b>DÉSIGNATION DE TRANSPORT DOT :</b>	Herbicide, plein, non-réglé
<b>TECHNICAL NAME (hazardous material):</b>	Sans objet
<b>Classement des dangers:</b>	Sans objet
<b>Groupe d'emballage:</b>	Sans objet
<b>QUANTITÉ SOUMISE À DÉCLARATION DOT :</b>	aucune
<b>Remarques:</b>	aucune
<b>EXONÉRATION NÉCESSAIRE :</b>	aucune
<b>Guide des mesures d'urgence</b>	Sans objet
<b>Polluant marin:</b>	Sans objet

### INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TMD (Canada)

**Catégorie de risque du SIMDUT** Non réglementé(e)  
Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

#### Kaolin clay

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA : Listed  
EINECS : 310-194-1

For information regarding potential adverse health effects from exposure to this product, refer to Sections 2 and 11.

**Règlement de pesticide** Tous les pesticides sont régis sous loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous sont convenables seulement une fois manipulés en dehors de des applications normales d'utiliser-et des pesticides. Ceci inclut les jets de rebut résultant de la fabrication/les équipements, les flaques ou l'abus des produits, et stockage de formulation de grandes quantités de produits contenant les substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<b>RAISON DE L'ÉMISSION :</b>	Produit nouvellement enregistré ; Modifications mineures à la section 1,5,6,7,11,14,16
<b>N° de la fiche signalétique :</b>	CAN-0172-FRANCAIS
<b>Numero d'homologation loi sur les produits antiparasitaires</b>	29236
<b>Numéro de révision:</b>	5
<b>Date de révision:</b>	04/08/2009
<b>REPLACE L'INDICE EN DATE DU :</b>	April 3, 2009
<b>RESPONSIBLE PERSON(S):</b>	Valent U.S.A. Corporation, Corporate EH&S, (925) 256-2803

Cette fiche technique matérielle de sûreté (MSDS) atteint différents objectifs que, et NE LES REMPLACE PAS OU NE LES MODIFIE PAS, L'ÉTIQUETAGE APPROUVÉ de PRODUIT (attaché à et accompagnant le récipient de produit). Ce MSDS fournit la santé importante, la sûreté et l'information sur l'environnement pour des employeurs, des employés, des répondants de secours et d'autres manipulant de grandes quantités du produit dans les activités généralement autre que l'utilisation de produit, alors que l'étiquetage fournit que l'information spécifiquement pour l'usage de produit dans le cours ordinaire.

L'utilisation, le stockage et la disposition des produits de pesticide sont réglés par le l'ARLA sous l'autorité des produits de lutte contre les parasites agissant par l'étiquetage de produit. L'information de précaution tout nécessaire et appropriée d'utilisation, de stockage et de disposition est déterminée sur l'étiquetage. C'est une violation de la loi fédérale pour employer un produit de pesticide en quelque sorte non prescrit sur l'étiquette l'ARLA-admise.

Les informations contenues dans cette fiche tiennent compte des données qui nous étaient disponibles en date de la présente révision et sont supposées correctes. Contacter Valent U.S.A. Corporation pour vous assurer d'avoir la dernière mise à jour de cette fiche signalétique.

Toute appréciation concernant l'applicabilité des informations ci-devant aux fins particulières de l'utilisateur est obligatoirement laissée à ce dernier. Quoi que la préparation desdites informations a fait l'objet de soins raisonnables, Valent n'offre aucune garantie, ne fait aucunes représentations et n'assume aucune responsabilité pour ce qui est de la validité ou de l'applicabilité de telles informations à l'égard des fins de l'utilisateur ou des conséquences d'utilisation éventuelles.

2009 Valent Canada, Inc.